

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

VOUS SOUHAITEZ INTÉGRER UNE DÉMARCHE RESPONSABLE ?

Les coopératives forestières françaises proposent des projets forestiers de décarbonation qui respectent des critères de qualité environnementale très forts au plus proche de votre implantation.



Ces projets vertueux sont **certifiés par le Label Bas-Carbone**, mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique.

**LABEL BAS
CARBONE**

**LES COOPÉRATIVES VOUS ACCOMPAGNENT
ET VOUS CONSEILLENT DANS VOTRE DÉMARCHE,
SELON VOS BESOINS ET OBJECTIFS.**



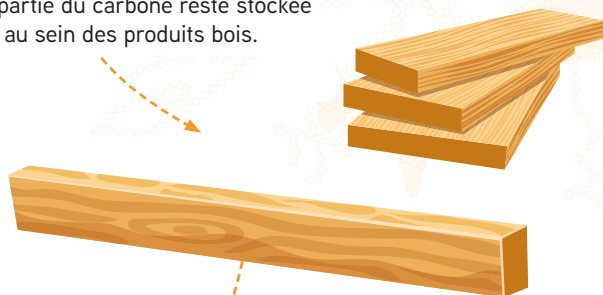
LE CYCLE DU CARBONE

Les forêts **absorbent** une grande quantité de carbone



La forêt absorbe le CO_2 de l'atmosphère, et le séquestre dans différents « compartiments » : feuilles, branches, troncs, racines, mais aussi de façon importante dans la litière et le sol.

Une partie du carbone reste stockée au sein des produits bois.



Le carbone séquestré reste stocké dans le bois pour toute la durée de vie du produit.



Issu des forêts gérées durablement, le bois a un **bilan carbone neutre** et son utilisation en tant qu'énergie permet d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelable, comme le charbon, le fioul ou le gaz naturel.

La **substitution** concerne aussi les émissions évitées par l'usage du bois à la place de matériaux énergivores, des matériaux dont la production et la transformation sont fortement émettrices de carbone.



Dans 1kg de bois sec, il y a en moyenne 500g de carbone.



LA QUALITÉ DE NOS PROJETS EST AU CŒUR DE NOTRE MÉTIER DE PROFESSIONNELS FORESTIERS



POURQUOI UNE COOPÉRATIVE ?

- **Entreprise créée et administrée par des propriétaires forestiers.** Au sein de la forêt privée française morcelée, elle permet le regroupement économiquement nécessaire des propriétaires forestiers privés afin d'optimiser la gestion et la valorisation durables de leurs forêts. Cette gestion permet de produire durablement du bois français, un matériau écologique et renouvelable qui répond aux enjeux et besoins de notre société.
- **Engagement sur les innovations en forêt.** Elle est engagée dans la réalisation des travaux de recherche, de développement et d'innovation (RDI) pour développer de nouvelles techniques de gestion et de production forestières, notamment en lien avec le changement climatique.
- **Engagement dans un système de qualité.** Elle est engagée dans le système de management qualité ISO 9001*. Sa politique qualité, sécurité, environnement est au cœur de ses activités et définit les actions qu'elle mène pour ses adhérents.
- **Une société de personnes fondée sur des valeurs communes.** Des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Des engagements réciproques et durables se nouent entre la coopérative et ses membres qui sont à la fois associés, clients et producteurs.
- **Implication au niveau local.** Elle se caractérise par son lien étroit avec les forêts du territoire sur lequel elle est établie. Elle est à l'écoute active des préoccupations et besoins des territoires et des acteurs locaux.



**Périmètre du certificat ISO 9001 :*

Services aux propriétaires forestiers, études et projets. Travaux forestiers non sous-traités et sous-traités. Approvisionnement des propriétaires en fournitures diverses et formation.

POURQUOI LA FORÊT ?

- **2^{ème}** puits de carbone de la planète
- **20 à 25 %** des émissions annuelles françaises de CO₂ sont absorbées par la forêt (source : Etude Inra IGN 2017)
- **3 S** pour lutter contre l'effet de serre :
 - Séquestration** du CO₂ de l'atmosphère par la forêt par le mécanisme de la photosynthèse.
 - Stockage** du carbone dans les produits bois.
 - Substitution** à des matériaux plus énergivores en énergies fossiles par l'utilisation du bois construction et du bois énergie.
- Participe activement à l'atténuation du changement climatique. Cependant, elle est confrontée elle-même aux effets néfastes des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (incendies, tempêtes, sécheresses, ...).

POURQUOI UN LABEL ?

Le label Bas-Carbone, le dispositif national officiel créé par le Ministère de la Transition Ecologique pour certifier des projets de compensation carbone

Le label Bas-Carbone est un cadre national de certification de carbone volontaire qui offre des garanties de qualité et d'intégrité environnementale de projets permettant une réduction des émissions de CO₂ ou la séquestration de CO₂. Il permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement. Ces projets peuvent être financés par des entreprises, associations, collectivités et citoyens sur la base du volontariat.





VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE DE SOUTIEN LOCAL ET CONTRIBUTION SOCIÉTALE EN SOUTENANT DES PROJETS FORESTIERS CRÉATEURS DE CRÉDITS CARBONE ET DE CO-BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX.

- Compensez volontairement vos émissions résiduelles de gaz à effet de serre.
- Contribuez volontairement à l'effort national d'atténuation du changement climatique.
- Contribuez à l'émergence de projets forestiers vertueux pour le carbone, la biodiversité, les sols, l'eau et le tissu socio-économique local.

Découvrez nos projets, créateurs de crédits carbone et de co-bénéfices, déjà labellisés sur le site du
Ministère de la Transition Ecologique :
www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone



LABEL BAS CARBONE



Mosaïque d'habitats de différentes espèces végétales et animales.

Grâce à ses racines, l'arbre stabilise le sol et diminue le risque d'érosion, il régule le régime hydrique en filtrant et emmagasinant une partie de l'eau.

En France, la filière forêt-bois représente plus de 400 000 emplois.

LES COOPÉRATIVES VOUS ACCOMPAGNENT

1

RECHERCHE DES PROJETS

- Recherche de terrains adaptés à votre demande et respectant les critères d'éligibilité au label Bas-Carbone.
- Projets locaux : nous couvrons l'ensemble du territoire français et nous avons un accès direct au terrain.
- Projets avec des co-bénéfices : essences adaptées à la station, emplois locaux, certification durable, etc.

2

CONTRACTUALISATION

Nos équipes disposent des compétences juridiques nécessaires à la réalisation et la reconnaissance des projets Label Bas-Carbone.

**LABEL BAS
CARBONE**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

3

TRAVAUX DE (RE)BOISEMENT & MAITRISE D'ŒUVRE

La gestion durable des coopératives compte :

- **12 %** de la forêt privée en France,
- **30 000** chantiers réalisés par an,
- **75 %** des propriétaires privés certifiés PEFC.

**Avec 25 000 ha reboisés en 2019,
et 28 millions d'arbres plantés par an,
les coopératives forestières sont
les 1^{ers} reboiseurs en France.**

Savoir-faire & compétences : des équipes de professionnels forestiers compétents agréés.

- **1 300 salariés** au sein des coopératives.
- Plus de **5 000 emplois indirects**, non délocalisables.

MAIS AUSSI...

- Ingénierie du montage des projets pour accéder à la labellisation.
- Démarches administratives et suivi des projets sur le long terme.
- Accès rapide à l'information et aux données de terrain.
- Nos équipes disposent des compétences dans les calculs carbone et le montage des projets pour labellisation.



EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET



Exemple de projet :

Boisement de **10 ha**
d'une terre agricole
située en
Centre-Val de Loire.

Plantation de
12 000 arbres avec
une estimation de
séquestration et
stockage de
210 tCO₂/ha soit un
total de **2 100 tCO₂**.

Projet porteur de co-
bénéfices
socio-économiques
et environnementaux
(préservation des sols,
biodiversité, eau...).

Coût du projet choisi* :
25€/tCO₂ HT soit
52 500 € HT au total
(hors coûts d'audit)



**Le coût présenté ici est un
exemple et varie entre 20 et
65 €/tCO₂ en fonction des
essences choisies, des travaux
à réaliser, des co-bénéfices
socio-environnementaux, etc.*

*Le coût total comprend entre
60% et 80% du coût des
travaux préparatoires de (re)
boisement, plants, plantation,
protection gibier, les entretiens
sur 5 ans, la maîtrise d'œuvre
sur le chantier, l'ingénierie
de montage du projet pour
accéder à la labellisation et
le suivi du projet sur le long
terme.*

Entreprise de
transports routier
basée en
Île-de-France qui émet
4500 tCO₂/an.



Contacte :

Suite à ses démarches de
réductions de ses émissions
de gaz à effet, elle souhaite
entreprendre une
démarche volontaire de
compensation carbone de
la partie de ses émissions
inévitables par le
financement de projets
forestiers.

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

Mois M



ÉTUDE

La coopérative étudie la
demande et propose
divers projets déjà
labellisés ou à labelliser
en lien avec les critères
de l'entreprise.

MISE EN ŒUVRE

L'entreprise choisit
un projet à labelliser
et contractualise
avec la coopérative
pour sa mise en
œuvre.



M+1



CALCULS

La coopérative
réalise les calculs
carbone, monte et
dépose le projet
pour labellisation.

INSTRUCTION

Le projet est
instruit et à la fin
des 2 mois
labellisé et inscrit
sur le site du MTE.



M+3



RÉALISATION

La coopérative
réalise les travaux
de boisement et les
entretiens sur 5 ans.
Suivi du projet sur le
long terme.

Année 5 à 30
et au delà...

L'entreprise peut
communiquer et
**valoriser sa démarche de
compensation volontaire.**



Possibilité pour l'entreprise de
réaliser une visite de terrain !



LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

**POUR METTRE EN ŒUVRE
VOTRE PROJET
CONTACTEZ :**

**Le Groupe Coopération
Forestière (GCF)
en scannant
ce QR Code:**



**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le
site du ministère de
transition écologique.**

Les coopératives forestières sont membres de GCF,
union de coopératives forestières réparties sur
l'ensemble du territoire national.

Une politique Carbone coordonnée a été mise en
place avec GCF et les coopératives.

